

# Le pactole caché des mutuelles

**ASSURANCE MALADIE.** Certaines mutuelles, dont la MGEN, sont assises sur des réserves financières gigantesques. Elles veulent pourtant faire payer à leurs adhérents la nouvelle taxe annoncée par le Premier ministre.

Toutes les mutuelles santé ne sont pas logées à la même enseigne. Certes, lorsque le 25 août François Fillon a annoncé dans son plan de rigueur une taxation supplémentaire de 3,5 % des assurances complémentaires, la profession en chœur est montée au créneau et a promis en contrepartie... une hausse automatiquement indignée. Cette mesure rend plus difficile l'accès aux complémentaires santé et remet en cause notre système de protection sociale», déclarait alors Etienne Caniard, le président de la FENMF, la Fédération nationale de la mutualité française.

De son côté, Jean-Paul Benoît, président de la Mutualité française Paca, n'a pas hésité à anticiper la fin de l'accès aux soins pour une large partie de la population : « Les classes moyennes ont de plus en plus de mal à assumer le coût d'une mutuelle et de plus en plus de monde est confronté à la précarité médicale. »

## Des marges de solvabilité bien supérieures aux normes

Pourtant, si l'on se penche sur les bilans et les comptes du secteur, il ressort que certaines mutuelles sont assises sur des réserves financières importantes. Or, elles leur permettraient aisément



SIÈGE DE MALAKOFF MÉDÉRIC (PARIS IX\*). Les réserves dites « excessives » de ce groupe mutualiste sont estimées à 262 M€.

de prendre en charge la taxation supplémentaire prévue par le gouvernement sans en faire pâtir leurs clients (voir *tableau*). Ces comptes révèlent parfois des marges de solvabilité bien supérieures aux normes requises pour garantir la pérennité de ces mutuelles (100 %) et même leur développement (300 %). La MGEN, la mutuelle de l'Éducation nationale, par exemple, affiche un taux de 667 % (en 2009, derniers chiffres connus) ! « Il faut savoir que nous avons un taux de redistribution des cotisations de 95 %, alors quand on est taxé au-delà de 10 %, c'est arithmétiquement impossible. Il faut forcément jouer sur la hausse des cotisations, soit sur la baisse de la qualité des prestations », a déclaré, la semaine dernière, un porte-parole de la MGEN à « News assurance ».

Pour le moment, seule la GMF a annoncé qu'elle ne répercuterait pas la hausse de la taxe dans ses tarifs. Désirant aller plus loin que la mesure prévue par le plan Fillon, deux députés UMP, Sébastien Huyghe (Nord) et Valérie Rosso-Debord (Meurthe-et-Moselle), s'approprient à déposer un amendement au projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS). Son objet : taxer les réserves « excessives » de certaines mutuelles de santé. Nouvelle polémique en perspective.

JANNICK ALIMI

« Il faudrait un ISF sur les réserves excessives »